



**Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER**

**DÉCISION N° 2026/04 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU 2 MARS 2026**

Madame le Maire,

- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 :

- Le 27 janvier, achat de papeterie, pour l'École de la Vallée du Rohuel, auprès d'Antalis, pour un montant de 345 € HT soit 379,50 € TTC
- Le 3 février, achats divers pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, achats pour les services techniques et administratifs et range-trottinettes pour la salle de la Cassière, auprès d'Amazon, pour un montant de 603.34 € HT soit 724 € TTC
- Le 11 février, achat de papeterie, pour le service administratif, auprès d'Antalis, pour un montant de 34,50 € HT soit 41,40 € TTC
- Le 13 février, achat de cartouches d'encre, service administratif, auprès de Belta, pour un montant de 104,80 € HT soit 125,76 € TTC
- Le 16 février, remplacement du caisson VMC de l'École de la Vallée du Rohuel par Thermique de l'Ouest, pour un montant de 841,50 € HT soit 1 009,80 € TTC
- Le 16 février, remplacement du joint de brûleur de la chaudière de la mairie, par Thermique de l'Ouest pour un montant de 275,30 € HT soit 330,36 € TTC
- Le 16 février, mise en stock de filtres pour Le Lavoir, par Thermique de l'Ouest pour un montant de 153,68 € HT soit 184,42 € TTC
- Le 16 février, achat de pièce pour la tondeuse auprès de Jardiman pour un montant de 177,93 € HT soit 213,52 € TTC
- Le 18 février, vidange du bac à graisse du restaurant scolaire, par la SAUR, pour un montant de 455 € HT soit 546 € TTC
- Le 24 février, révision de la tondeuse Grillo auprès de Jardiman pour un montant de 684,69 € HT soit 821,63 € TTC
- Le 26 février, dépannage de la tondeuse frontale John Deere auprès Jardiman pour un montant de 144,17 € HT soit 173 € TTC

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un
Délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à LE VERGER,
Le 2 mars 2026

Mme le Maire,
Sylvie GALIC

